

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 16 novembre 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Richard Brusa, Delphine Vuillermoz

Excusés : Tantely Brun, Caroline Médigue, Nicolas Jacquier, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Chantal Perreaut

1. Validation du compte rendu de la séance du 6 octobre 2022

Lecture du procès verbal du conseil municipal du 6 octobre 2022 par Monsieur le Maire, Stéphane LAMBERGER ; sans observation, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales

- Commission Finances et travaux pour la sobriété énergétique

Claude PIERREL présente un compte-rendu succinct de la commission Finances et travaux pour la sobriété énergétique qui sera abordé plus en détails au point n°4 de l'ordre du jour.

- Commission Mi S'tembre

Claude PIERREL rend compte des débats de la Commission. La Mi S'tembre 2022 présente un bilan comprenant 8500 euros de dépenses de moins que la Mi S'embre 2019. L'ACCA qui officie en tant que partenaire association support de l'événement a établi un relevé cumulé des dépenses et va procéder à la demande de subventions auprès de la Communauté de Communes Bresse – Haute-Seille (CCBHS) à hauteur de 7000 euros.

- Commission Bois

Richard BRUSA rappelle que le tirage au sort des 41 lots d'affouage aura lieu mercredi 23 novembre. Il fait part de son inquiétude sur les bois : des arbres tombent régulièrement dans la forêt communale et des échanges ont lieu avec l'ONF pour réaliser un état des lieux et récupérer le bois au sol.

- Commission Travaux

Richard BRUSA précise que la réception des travaux du Colombier et de la Grande rue aura lieu mardi 22 novembre 2022 de 9 heures à midi.

Christine PETITJEAN informe le conseil municipal de l'achèvement des travaux au parc multisports le 16 novembre 2022. L'utilisation du parc multisports est ouverte à tous mais sans priorité. Il sera demandé à la CCBHS l'autorisation de pouvoir brancher des luminaires au local du tennis, celle-ci ayant la compétence sportive.

Concernant le bail des réfugiés Ukrainiens hébergés à Bletterans, la Commune pourra louer le bien au CCAS qui le louera aux dits réfugiés afin de percevoir une subvention et de prendre en charge leur assurance.

Elle rappelle également le repas du Bel Âge et la préparation de la salle de la Tourniole vendredi 18 novembre de 13 heures à 14 heures 30 pour le repas.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

Plusieurs commissions intercommunales se sont réunies et ont donné lieu à un compte-rendu succinct :

- Commission aménagement du territoire
- Voirie
- Péricolaire

4. Mesures d'économies d'énergie

La commission spécifique réunissant les membres des commissions Finances et Travaux pour rechercher l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à des mesures de sobriété énergétique des comportements s'est réunie le 24 octobre 2022.

Plusieurs mesures ont été proposées, notamment :

- Le bureau municipal a déjà décidé de réduire la facture de l'éclairage, à l'exception de la rue Louis XIV le

Grand et de la place de la Mairie ; les lumières sont éteintes de minuit à 6 heures tous les jours, week-end compris, dès le 1er novembre 2022. Dans la Grande Rue, une réduction de l'intensité lumineuse est appliquée. Cependant, il sera demandé au SIDEC un réglage approprié dans la rue Louis XIV le Grand car l'éclairage en début de nuit n'est pas satisfaisant.

- Concernant les illuminations de fin d'année, seule la Grande Rue sera décorée et allumée en même temps que l'éclairage public, de 17 h 00 à 21 heures du 25 novembre au 10 janvier 2023. A la demande de l'UCIA, il sera procédé à l'illumination de la rue Faubourg d'Aval à hauteur du Super U.

- Pour chauffer l'ensemble des bâtiments, la commune utilise l'énergie fossile gaz, à l'exception du 2ème étage des Pervenches et de l'atelier municipal. La commission propose, compte tenu de l'évolution exponentielle du coût de l'énergie, de baisser les thermostats des bâtiments communaux, à savoir, écoles, mairie et gare : température réduite à 19 ° de 16 heures à 7 heures, puis à 21 ° de 7 heures à 16 heures.

- Les diagnostics de performance énergétique effectués aux résidences des Pervenches et du Château d'eau donnent un classement en catégorie E (travaux obligatoires en 2034). Par ailleurs, chaque diagnostic indique les travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique et par voie de conséquence la diminution de l'empreinte carbone actuellement en D. Le diagnostic de performance énergétique en cours concerne l'ensemble des logements et commerces dont la commune est propriétaire, soit 63 dossiers (dont 13 effectués à ce jour). Lorsque tous les diagnostics seront terminés, un rapport complet sera présenté au Conseil Municipal et à la commission Travaux pour engager un programme de travaux.

Le vote du Conseil municipal est également sollicité pour la poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public « Elum » avec le SIDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

5. Actualisation des limitations de vitesse sur la voirie communale

Monsieur le Maire fait état de plaintes d'administrés concernant la vitesse, ainsi qu'un accident devant la Mairie. Il rappelle les aménagements déjà réalisés : zone de rencontre à 20 km/h rue Louis XIV le Grand, devant la Mairie, où des passages piétons ont été retracés, plateaux ralentisseurs rue d'Amont et avenue de la Gare, installation de radars pédagogiques, notamment.

Il souhaite que l'aménagement des entrées de Ville soit un sujet prioritaire pour 2023 et rédigera une lettre en ce sens au Président du Conseil Départemental afin de demander l'accompagnement de ses services pour ce faire.

Il propose également d'engager une réflexion pour que Bletterans devienne une « ville 30 » où la vitesse est limitée par défaut à 30 km/h au lieu de 50 km/h, sauf exception. Cette limitation pourrait concerner l'ensemble de la voirie, exceptées les entrées de ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Mise en place d'un système de vidéo protection urbaine

Monsieur le Maire présente l'avant-projet budgétisé rendu par le cabinet Ingénis suite à leur étude de terrain réalisé sur la commune la journée du 24 octobre.

Il propose au conseil municipal de retenir le déploiement aux quatre entrées de Ville et place du Colombier, pour un montant estimé à 130 000 euros HT.

Il sera proposé à la CCBHS de prendre à sa charge le déploiement au stade et aux abords de la médiathèque, compte-tenu de ses compétences sportive et culturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Situation budgétaire au 30 septembre 2022

Richard BRUSA présente la situation financière au 30 septembre 2022.

En synthèse, la Commune a réalisé tous les investissements prévus sans mettre en danger ses finances, moyennant le recours à un prêt complémentaire de 500 000 euros ; le résultat de fonctionnement est positif, ainsi que la trésorerie, malgré des surcoûts de travaux liés à la hausse des matières premières et des consommables.

La Commune a beaucoup investi depuis 2019 et continuera à le faire mais la vigilance sera de mise ces deux prochaines années car la capacité d'emprunt actuelle est faible, ce afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir les remboursements des annuités de la dette.

L'élaboration du budget 2023 marquera un ralentissement des investissements qui devront faire l'objet d'une

analyse précise de l'opportunité de ceux-ci et de les reporter le cas échéant. L'objectif demeurera de faire des économies pour diminuer les charges de fonctionnement.

8. Plan de relance forestier

Richard BRUSA précise qu'il a été décidé dans le cadre du plan de relance de faire des coupes de bois, celles-ci étant subventionnées. Il présente la proposition de l'ONF prévoyant de solliciter une subvention Plan de Relance à hauteur de 23 536,42 euros, pour un autofinancement communal s'élevant à 5 884,10 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité.

9. Adhésion à la mission mutualisée RGPD du CDG 39 et du CDG 54 et désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

La réglementation sur les données personnelles sur supports informatiques ou papier obligent la collectivité à avoir recours à une démarche externalisée pour la gestion de l'exploitation de ces données.

Le Centre de Gestion (CDG) du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au RGPD.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la coopération entre les CDG de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le CDG 54 exerce une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Cette nouvelle convention propose un socle de conformité : accès à un espace RGPD et accompagnement complet, et un accompagnement du Délégué à la Protection des Données (réponses aux questions, demandes d'exercice de droits, violation de données...).

De manière facultative et sur demande, un audit RGPD complet peut être réalisé dans la collectivité (sensibilisation des agents et des élus, registre des traitements, rapports, plans d'actions ...).

Monsieur le Maire propose au Conseil l'adhésion de la Commune à la mission RGPD du centre de gestion.

Le coût du service correspond aux frais de personnel mis à disposition (juristes et informaticiens) et s'élève à 0.057% de la masse salariale de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

10. Intégration des réseaux d'alimentation en eau potable et eaux usées des Minoevres 4 au patrimoine du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement

Il est proposé au Conseil Municipal de céder, pour intégration au patrimoine du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Bletterans, les réseaux d'eau potable et d'eaux usées réalisés par la commune de Bletterans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de céder, pour intégration dans le patrimoine du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Bletterans, les réseaux d'eau potable et d'eaux usées réalisés par la commune de Bletterans, conformément au plan de récolement « réseaux humides » remis par l'Ets FAMY à l'issue des travaux en date du 9-avril-2013 et vote cette proposition à l'unanimité.

11. Compensation des heures complémentaires et supplémentaires des agents communaux

Claude PIERREL rappelle la réglementation à l'assemblée et la distinction entre heures complémentaires et heures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, qui seront indemnisées et majorées selon les modalités suivantes :

- 10 % pour les heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi ;

- 25 % pour les heures suivantes (toujours dans la limite de 35h).

Les heures supplémentaires des agents à temps plein seront quant à elles compensées prioritairement par l'attribution d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires effectués et/ou par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et ce, pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des catégories B et C exerçant leur activité au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

12. Révision annuelle des tarifs de location des terres agricoles communales

Les conventions de location annuelle de terres étant échues et non résiliées pour Messieurs Éric BRETIN, Émile CARMANTRANT, Nicolas ECOIFFIER et Jean-Michel CHATOT, Monsieur le Maire soumet de les renouveler pour une période d'un an du 30 novembre 2021 au 29 novembre 2022.

L'indice de fermage de l'année 2021 est de 106.48 (contre 105.33 en 2020), selon l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 publié par le ministère de l'agriculture au Journal Officiel. Il détermine à l'échelle nationale le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitations agricoles françaises. Il convient d'appliquer une variation de + 1.09 % quelle que soit la région, soit une variation de prix positive de 66.25 € +1.09% soit une augmentation de + 0.71€/hectare.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Jean CAMUS interroge monsieur le Maire sur la visite du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Monsieur le Maire répond qu'il a resitué le groupe scolaire dans la perspective de la revitalisation bourg-centre et du futur éco-quartier auprès de monsieur Fabien BEN et de son adjointe madame PICHON-DUFOURT, Inspectrice de l'Éducation Nationale. L'accueil a été très favorable et les représentants de l'Éducation Nationale ont proposé d'accompagner la commune. Le directeur académique nous a proposé de prendre l'initiative d'une rencontre avec les communes voisines pour tenter de pousser notre projet. Une réunion avec la CCBHS aura lieu le 28 novembre à 17 heures pour faire le point sur ce projet.

- L'éviction de Monsieur CHATOT des terrains qu'il exploite aux Toupes sera signée lundi 21 novembre, en lui laissant la possibilité de réaliser la prochaine récolte.

- Il sera nécessaire de programmer un programme d'investissement pour la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales au Paternat. Le syndicat des eaux va lancer un schéma directeur pour tracer un programme d'actions dans la durée.

- Un ensemble de jeux d'échecs a été remis à l'école primaire dans le cadre d'une opération de la Fédération Française d'Échecs, en présence du Président de la commission scolaire de la Fédération Française des Échecs.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 14 décembre 2022 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,